

visibilité » (§137) et que « la recherche de la vérité est un élément essentiel de la démocratie » (§134). De cette reconnaissance d'une vérité objective, universellement valable et que la conscience doit accepter, dépend logiquement la sauvegarde de la liberté intérieure de chacun, qui consiste à pouvoir choisir le bien.

De cette exigence de vérité découle également la nécessité de l'éducation et de la formation : « Restons fidèles à la vérité ! » (§237) et « investissons dans l'éducation, qui commence par nous-mêmes » (§238) exhorte Léon XIV, qui recommande d'« éduquer les enfants, les adolescents et les jeunes afin qu'ils apprennent à reconnaître les manipulations, à défendre leur dignité et à respecter celle des autres, y compris dans les environnements numériques » (§142), et qui soutient qu'il importe de « nous éduquer à jeûner de l'IA et protéger nos jeunes de la promesse de la machine parfaite, de cette séduction subtile qui fait paraître inutile la pensée humaine précisément au moment où elle est la plus nécessaire » (§140).

Pour avancer dans la construction d'une authentique civilisation de l'amour, le pape en appelle enfin à

l'engagement social et politique des laïcs : « Tous nous pouvons apporter notre contribution » car « personne n'est sans responsabilité. Chacun dispose de son propre champ d'action »

(§212), les plus jeunes étant plus particulièrement invités à considérer « le monde numérique comme un

nouveau continent à évangéliser, qui a besoin de missionnaires généreux et mûrs dans la foi » (§238).

UN ENJEU ÉMINEMMENT SPIRITUEL

« La magnifique humanité créée par Dieu se trouve aujourd'hui face à un choix décisif : ériger une nouvelle tour de Babel ou bâtir la cité où Dieu et l'humanité habitent ensemble » (§1), avertit Léon XIV dès la première phrase de « Magnifica humanitas ».

Cette opposition entre la tentation de construire une nouvelle tour de Babel sur la volonté de puissance et l'orgueil de l'homme qui croit pouvoir se passer de son Créateur ou s'opposer à Lui, et la nécessité de « reconstruire Jérusalem comme à l'époque de Néhémie, pierre par pierre, en préservant l'humain et le bien commun » (§184), est en quelque sorte la clé de lecture de l'encyclique.

« Telle est la donc bénédiction que nous implorons de Dieu et la tâche qui nous attend : être des bâtisseurs de communion et non des architectes de Babel » I (Cf. §16). ✎

Olivier Drapé
Observatoire Socio-Politique

Les nouvelles technologies et l'IA se développent au prix d'une véritable mutation de l'économie et du monde du travail dont les conséquences sont loin d'être toujours bénéfiques : « Il est réaliste de craindre une contraction significative et rapide des emplois disponibles » (§ 151), dans un contexte tel que « sans choix courageux, se profilent davantage de pauvreté et d'inégalités, avec une multitude d'exclus entourés de machines et de systèmes automatisés qui ont pris leur place » (§ 155). Or, rappelle l'encyclique, « le travail n'est pas seulement source de revenus, mais un domaine déterminant où se forge l'identité, où se nouent des amitiés et des relations, où l'on apprend des responsabilités concrètes et où l'on discerne sa vocation » (§ 167).

Cette problématique du travail n'est hélas qu'une illustration parmi d'autres de la déshumanisation qui d'une manière générale, caractérise l'essor et l'omniprésence de l'IA dans les processus de choix et de décisions.

DÉSHUMANISATION

Pour l'être humain créé à l'image et à la ressemblance de Dieu et que le Créateur a voulu libre et responsable de ses actes (puisqu'il doit assumer ou supporter les conséquences de son comportement ou de ses choix), l'intelligence, ou plutôt la sagesse humaine, ne saurait consister à accumuler et analyser en un temps record une masse hallucinante d'informations, mais à discerner et mesurer le sens des choses en distinguant le bien du mal. Ce à quoi il convient d'ajouter que les machines et les outils technologiques les plus sophistiqués ne font au mieux qu'imiter certaines vertus (l'empathie, la bienveillance, la sollicitude ou la compassion) dont seul l'être humain est réellement capable.

C'est pourquoi l'encyclique affirme avec force : « À l'ère de l'intelligence artificielle où la dignité humaine risque d'être éclipsée par de nouvelles formes de déshumanisation, nous avons le devoir urgent de rester profondément humains, en préservant avec amour cette magnifique humanité qui nous a été donnée et manifestée dans sa plénitude dans le Christ, mais qu'aucune machine ne pourra jamais remplacer dans sa splendeur » (§ 15).

Il n'est certes pas question, précise Léon XIV, de renoncer aux bienfaits de la technologie, mais de « l'empêcher de dominer l'humain » (§ 42) et de « faire progresser la technique sans faire régresser le cœur » (§ 126).

Il est vrai qu'au nom de la poursuite de l'efficacité (et du profit), « le paradigme technocratique dans lequel nous sommes plongés » impose et banalise « une vision anti-humaine, selon laquelle la plénitude de la vie consisterait à avoir plus, à réduire la fragilité, à éliminer l'imprévu, à contrôler chaque chose » (§ 112). Il s'agit là d'une tentation que l'idéologie du transhumanisme et du posthumanisme, qui repose sur « la centralité de la technique et le rêve de dépasser les limites de la condition humaine » (§ 116), ne fait d'ailleurs qu'aggraver. Or, si « tout ce qui apparaît comme une "limite" – incapacité, maladie, vieillesse, souffrance, vulnérabilité – tend à être perçu avant tout comme un défaut à corriger, plutôt qu'un espace où l'humain mûrit et s'ouvre à la relation, nous devons nous rappeler que l'humain ne s'épanouit pas malgré la limite, mais souvent à travers la limite » (§ 118)...

QUE FAIRE ?...

Léon XIV rappelle par conséquent la nécessité d'un encadrement, d'une surveillance indépendante et d'une régulation de l'IA, mais ceux-ci sont d'autant plus difficiles à mettre en œuvre qu'en général, « le contrôle des plateformes, des infrastructures, des données et de la puissance de calcul n'appartient pas aux États, mais à de grands acteurs économiques et technologiques » (§ 95).

Plus fondamentalement, le Saint-Père souligne que « la perspective chrétienne ne se limite pas à dénoncer le mal » (§ 210) et qu'il importe d'édifier « une civilisation de l'amour » qui « n'est pas une utopie naïve, mais un projet exigeant » (§ 186) en vertu duquel les nouvelles technologies seraient résolument « orientées vers le bien commun » (§ 227).

Dans cette perspective, Léon XIV insiste en premier lieu sur la nécessité de retrouver le sens de la vérité, étant entendu que « la vérité est un bien commun, et non la propriété de ceux qui détiennent le pouvoir ou la



idéologiques de ceux qui les ont conçus et formés » (§102). « Il en découle une conséquence simple et incontournable : nous ne pouvons pas considérer l'IA comme moralement neutre » (§104), insiste Léon XIV, car « les contenus qui circulent dans les espaces numériques influencent la manière dont les personnes perçoivent le monde et introduisent dans la conscience collective des images et des récits qui orientent les désirs et influencent les choix quotidiens » (§135). C'est la raison pour laquelle « ceux qui conçoivent ou financent ces systèmes assument une responsabilité morale à laquelle ils ne peuvent se soustraire » (§170).

Loin de se résigner à un tel conditionnement des mentalités et des mœurs, l'Église et les chrétiens ne sauraient cependant renoncer à défendre et promouvoir la dignité de la personne humaine et les droits humains qui en découlent, en particulier « le droit à la vie, de sa conception à son terme naturel, sans lequel il est impossible d'exercer aucun autre droit. Lorsque ce droit fondamental est nié, comme c'est le cas pour l'avortement provoqué, pour le meurtre d'innocents et pour l'euthanasie, on se trouve face à des choix que l'Église juge gravement illicites » (§55), ou encore la famille « fondée sur l'union stable entre

un homme et une femme », qui est « un bien social primordial » (§165).

UN DIAGNOSTIC LUCIDE

Le pape pose, concernant la révolution numérique en cours et l'IA, un diagnostic sévère et néanmoins lucide : « Cette manière de décrire la réalité que nous vivons, écrit-il, peut paraître sombre ou pessimiste, mais je pense qu'il s'agit d'une dénonciation nécessaire » (§210), car « la qualité d'une civilisation ne se mesure pas à la puissance de ses moyens, mais à l'attention qu'elle sait offrir, à sa capacité à reconnaître l'autre comme un visage et non comme une fonction » (§114).

Parmi les dangers que l'IA ne fait malheureusement qu'amplifier figure naturellement le risque d'un contrôle social et d'une surveillance de masse, mais aussi celui de la désinformation, d'autant plus redoutable que les outils d'IA sont désormais « capables de manipuler des images et des vidéos » (§141). Or, « les attaques informatiques, la manipulation des données et les campagnes de désinformation orchestrées à l'aide de l'IA » sont à même de « déstabiliser des pays entiers avant même d'en arriver à un conflit armé ouvert » (§225).

« Magnifica humanitas » : défendre l'humain

Signée le 15 mai dernier, à l'occasion du 135ème anniversaire de *Rerum novarum* de Léon XIII (15 mai 1891), cette première encyclique du Pape Léon XIV « sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle » marque un nouveau développement de la doctrine sociale de l'Église. Léon XIV entend ainsi mettre nos contemporains en garde contre le risque mortel de déshumanisation inhérent aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle (IA). Un texte qui, sans nul doute, fera date...

LE CRITÈRE DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Les deux premiers chapitres de l'encyclique proposent une synthèse tout à fait remarquable et inédite de l'enseignement social de l'Église de Léon XIII à nos jours, de ses fondements et de ses grands principes.

Après avoir rappelé que la mission du Magistère consiste « à éclairer la conscience des croyants et à orienter leur engagement pour rendre plus juste et plus fraternelle la vie de nos sociétés » (§47) et que l'Église « place au centre la dignité inaliénable de chaque être humain et le bien commun comme fins de la société et comme critères de tout choix personnel, social et politique » (§174), le Saint-Père souligne que la doctrine sociale de l'Église, loin d'être obsolète ou dépassée à l'ère du numérique, est, au contraire, plus que jamais d'actualité. « Face à ces transformations, écrit-il, nous devons nous référer aux principes de la Doctrine sociale - dignité de la personne, bien commun, destination universelle des biens, subsidiarité, solidarité, justice - comme critères pour juger si les technologies servent réellement l'humanité ou finissent par l'asservir, et les considérer comme lignes directrices pour nos choix » (§183).

LA TECHNOLOGIE ET L'IA NE SONT JAMAIS NEUTRES

Le pape reconnaît bien entendu qu'« au fil des siècles, le développement technologique a contribué à une amélioration significative des conditions de vie de l'humanité » (§4), mais souligne également que « le premier devoir qui nous incombe est de ne pas diaboliser ni idolâtrer les outils, mais de les maîtriser » (§137).

C'est qu'en effet, la technologie et l'intelligence artificielle, qui s'inspirent nécessairement d'une certaine vision de l'homme et de la société, ne sont jamais neutres.

Il s'agit là d'une des idées clés de l'encyclique : « la technique n'est pas un simple instrument » (§92) ; « les innovations technologiques - notamment l'intelligence artificielle - ne sont pas neutres : elles peuvent favoriser la participation et la justice, ou bien aggraver les inégalités, le contrôle et l'exclusion » (§85).

Plus concrètement, la technologie « n'est pas neutre, car elle prend le visage de ceux qui la conçoivent, la financent, la régulent et l'utilisent » (§9). De fait, « les systèmes d'IA, se présentant comme neutres et objectifs, reflètent et renforcent les stéréotypes ou les positions